

**PROCES VERBAL  
CONSEIL DU LUNDI 21 DECEMBRE 2011**

Date de la convocation : 8 décembre 2011

Présidence de : Mme Monique GUILLOU, Maire

Présents : Mme Monique GUILLOU ; Melle CORRE ; MM BOLLOC'H ; MORANGE Maires Adjoints ; Mmes LE CORVAISIER, LE FAUCHEUR, LE GOAZIOU, PLUSQUELLEC, SABLÉ, MM DOUJET, LE GUEN, LE GUILLOU, NOGRE, RIVOLET, URVOY.

Pouvoirs avaient été donnés par : Mme PHILIPPE à Mme LE FAUCHEUR  
Mr BOUEDEC à Mr MORANGE

Absents : Mr LE BRIQUIR

Secrétaire de Séance : Melle Isabelle CORRE



**1 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mme le Maire expose qu'elle a pris la décision de ne pas utiliser le droit de préemption pour les immeubles et les terrains suivants :

- maison et terrain attenant, parcelles cadastrées section AC n°s 50 & 56 pour 171 m<sup>2</sup>, au 39 rue Saint Jean, vendus par Mme Annie LE PIERRES à Monsieur Gilles LE BONNIEC demeurant 43 rue Saint Jean - Grâces (22200),
- maison et terrain attenant, parcelle cadastrée section AD n° 71 pour 78 m<sup>2</sup>, au 1 allée des Mimosas, vendus par Monsieur Jérôme HERVEZ à Monsieur Bernard LE MEUR demeurant 16 passage Prosper Legoute - ANTONY (92160)
- Terrain parcelle cadastrée section AM n° 33p pour 5969 m<sup>2</sup>, situé ZI de Pont Nevez, vendu par Guingamp Communauté à Monsieur Cédric LE GUILLERME demeurant 15 rue du Général de Gaulle – Guingamp (22200)

## **2 – AVENANTS TRAVAUX**

### **☛ Avenant n° 1 – lot n° 1 terrassement/voirie du restaurant scolaire - garderie**

Des travaux de terrassements et VRD supplémentaires sont nécessaires pour le restaurant scolaire. L'entreprise HELARY TP a donc proposé un avenant d'un montant de **14 734.40 € HT soit 17 622.34 € TTC**. Celui-ci porterait donc le marché à la somme de 150 945.93 € HT soit 180 531.33 € TTC.

Au vu de l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres réunie le 20 décembre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer l'avenant n° 1 en question.

### **☛ Avenant n° 1 – lot n° 6 – serrurerie restaurant scolaire -garderie**

La commission d'appel d'offres réunie le 20 décembre 2011 a validé l'avenant n° 1 au marché Serrurerie de l'entreprise LE HOUERFF. Monsieur MORANGE explique que cet avenant, qui s'élève à la somme de 13 142.90 € HT soit 15 718.91 € TTC, est notamment dû au rajout des jardinières sur les mains-courantes et à l'automatisation du portail. Le marché passerait donc à 55 142.90 € HT soit 65 950.91 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour la passation de l'avenant n° 1 au lot n° 6 d'un montant de 13 142.90 € HT et autorise Madame Le Maire à le signer.

### **☛ Avenant n° 2 – lot 18 aménagements paysagers restaurant scolaire garderie**

La variante pour clôture en treillis ayant été retirée du marché, il y a lieu de passer un avenant n° 2 en moins value d'un montant de 1 500 € HT soit 1 794.00 € TTC. Cet avenant a été examiné en commission d'appel d'offres le 20 décembre et porterait le marché à la somme de 8 752.01 € HT soit 10 467.40 € TTC.

Au vu de l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

**Arrivée de Monsieur Claude LE GUILLOU à 19 h 20**

### ☞ Avenant n° 1 - construction des vestiaires et bureaux des services techniques

L'entreprise COTTY a fait parvenir à la mairie un avenant n° 1 à son marché de construction de l'atelier communal. Cet avenant s'élève à la somme de 1 395.20 € HT soit 1 668.66 € TTC et porte le marché à la somme de 102 723.50 € HT soit 122 857.30 € TTC.

Monsieur MORANGE informe le conseil que la plupart des travaux sont terminés et que le compteur électrique a été posé aujourd'hui.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer l'avenant n° 1 de l'entreprise COTTY.

### **Arrivée de Monsieur Pierrick URVOY à 19 h 30**

### **3- DECISION MODIFICATIVE N° 6 DU BUDGET PRINCIPAL**

Il avait été prévu au budget 2011 la somme de 107 920.72 € TTC pour la construction de l'atelier communal. Les dépenses, à ce jour, sont estimées à 134 920.72 € TTC. Il faut donc procéder à un virement de crédit de 27 000.00 € TTC.

Madame le maire propose au conseil municipal de procéder au virement de crédit suivant :

<i>Section d'investissement</i>	<i>Dépenses</i>
2111 – Acquisitions foncières (op 10005)	- 27 000 €
2313 – Construction atelier communal (op 10010)	+ 27 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le virement de crédit ci-dessus mentionné.

### **4 - TARIFS COMMUNAUX ANNEE 2012**

#### ☞ Espace multiculturel et touristique

La commission des Finances réunie le 20 décembre propose une augmentation des tarifs de 2 % pour les Gracieux, de 3 % pour les personnes de la CdC et de 5 % pour les extérieurs.

Madame le Maire donne lecture du projet de tarif de location de l'espace multiculturel indiqué ci- après :

## TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE MULTICULTUREL ET TOURISTIQUE

<b>Grande salle avec scène et Cuisine</b>					
<u>Manifestation</u>	<u>horaires</u>	<u>Gracieux</u>	<u>C.D.C</u>	<u>Extérieurs</u>	<u>Remarques</u>
bal-fest noz/deiz-loto	9h à 9h	265 €	320 €	380 €	petite salle + bar
Repas ou buffet	9h à 9h	369 €	425 €	487 €	
Arbre de Noël avec cuisine	9h à 9h	369 €	425 €	487 €	
week-end ou 2 jours de suite	9h à 9h	525 €	583 €	648 €	
1/2 journée - réunion avec apéritif	14 h à 9h	131 €	132 €	134 €	
Réveillon dansant	9h à 9h	577 €	583 €	594 €	

<b>Grande salle avec scène sans cuisine</b>					
<u>Manifestation</u>	<u>horaires</u>	<u>Gracieux</u>	<u>C.D.C</u>	<u>Extérieurs</u>	<u>Remarques</u>
AG - congrès - conférence	9h à 9h	213 €	247 €	285 €	
Arbre de Noël sans cuisine	13h à 19h	131 €	163 €	219 €	gratuit école
Séances culturelles	9h à 9h	131 €	163 €	219 €	gratuit école
Concert	9h à 9h	681 €	688 €	701 €	

La première utilisation de l'EMC est gratuite pour les associations de Grâces.

Un forfait de 400 € s'applique, lorsque la salle n'est pas restituée dans son état de propreté initial

## TARIFS DE LOCATION DE LA PETITE SALLE EMC

Repas - buffet - apéritif	9h à 9h	131 €	132 €	134 €
week-end ou 2 jours de suite	9h à 9h	193 €	195 €	198 €

Observation : la petite salle est louée sans cuisine et sans vaisselle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les tarifs qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### ☞ Salle des associations

Madame le Maire donne lecture du projet de tarif de location pour la salle des associations :

<u>Manifestation</u>	<u>horaires</u>	<u>Tarifs</u>
journée	9h à 9h	129 €
week-end ou 2 jours de suite	9h à 9h	191 €
1/2 journée		66 €
caution		317 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver ces tarifs qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### ☞ Tarifs 2012 salle du presbytère

Madame le Maire donne lecture du projet de tarif de location de la salle du presbytère :

<u>Manifestation</u>	<u>horaires</u>	<u>Tarifs</u>
journée		66 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les tarifs qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## **5 - REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE MULTICULTUREL ET TOURISTIQUE**

La Commission des Finances propose quelques modifications sur le règlement d'utilisation de l'espace multiculturel et de ses annexes (cf. règlement joint).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal valide les modifications apportées au règlement intérieur de l'EMC.

## **6 - INFORMATIONS DIVERSES**

Madame GUILLOU informe le conseil municipal que la commission des finances réunie le 20 décembre a fait un point sur le lotissement de Tilleuls et que la commune n'a pas « perdue d'argent » dans cette opération.

### Attribution des marchés de Stang Marec 2

Monsieur MORANGE donne les montants des marchés qui ont été attribués pour l'aménagement du lotissement de Stang Marec 2.

- Lot n° 1 – Terrassements Voirie attribué à Eurovia pour 161 408.77 € TTC
- Lot n° 2 – Assainissement EU – EP attribué à Eurovia pour 87 266.14 € TTC
- Lot n° 3 – Adduction en eau potable attribué à ETDE pour 23 479.87 € TTC
- Lot n° 4 – Espaces verts attribué aux Jardins de l'Evron pour 14 097.83 € TTC

### Recensement de la population

Madame GUILLOU donne les noms des agents recenseurs qui ont été embauchés :

- Madame Christelle LE PIERRES (Ploubezre)
- Madame Emmanuelle LE CORRE (Moustéru)
- Monsieur Christian SIBERT (Grâces)
- Monsieur Pierre LE ROUX (Pabu)
- Monsieur Bérenger LE NEGARET (Guingamp)

**Monsieur RIVOLET souhaite savoir sur à partir de quels critères ces personnes ont été recrutés. Madame GUILLOU lui répond que le principal critère était le fait d'avoir déjà réalisé des recensements.**

**Monsieur RIVOLET regrette que la mairie n'ait pas priorisé, a compétences égales, le recrutement des habitants de la commune pour réaliser ce recensement, certains postulants de la commune ayant déjà effectué cette tâche pour une autre commune. Il déplore également que l'ensemble des candidats n'aient pas été reçus en entretien afin de pouvoir faire état de leurs compétences car ces dernières ne se jugent pas au vu d'un courrier et d'un CV.**

**Madame le Maire lui répond qu'il ne lui était pas possible, du fait d'un emploi du temps très chargé, de recevoir tous les candidats et qu'elle et la Secrétaire Générale ont donc privilégié les candidats qui avaient déjà réalisé, à plusieurs reprises, des recensements. Par ailleurs, un des 5 agents recenseurs demeure sur Grâces.**

### Réforme territoriale

Madame Guillou rappelle que lors du conseil du 12 décembre, elle avait demandé aux élus de se positionner sur les commissions mises en place afin de travailler sur la réforme territoriale.

Les élus souhaitant s'investir sur ces commissions se font donc connaître.

### ☞ Recensement du bocage

Madame GUILLOU rappelle également que le Smega souhaite que des élus s'inscrivent afin de constituer les binômes qui réaliseront le recensement du bocage courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

4 personnes ayant assisté à la réunion publique du 30 novembre dernier se sont déjà inscrites. Il s'agit de Mr Bernard MORANGE, Mr Jean Yves PERU, Mr Jean JAOUEN et Mr Gilbert LE VOT.

Se rajoute à ces personnes, Yannick NOGRE, Alain BOUEDEC, Pascal DOUJET, Serge LE GUEN, Pascal RIVOLET et Marie Céline LE FAUCHEUR.

### ☞ Marché de Noël

Monsieur BOUEDEC étant absent, il a demandé à Madame GUILLOU de présenter le bilan qu'il a préparé sur le marché de Noël qui s'est déroulé le 17 décembre dernier.

Il a été constaté une baisse des visiteurs mais sur un flux continu jusqu'à 18 heures.

Monsieur BOUEDEC préconise de revoir les créneaux d'ouverture du marché pour les années à venir et propose une ouverture de 10 h à 18 heures et que ce marché se tient un dimanche plutôt qu'un samedi.

Monsieur BOUEDEC souhaite également la création d'une commission «Marché de Noël» afin de pouvoir préparer plus facilement cette manifestation et trouver des idées d'animations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.